

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 63 (1954)
Heft: 3

Nachruf: Dr. Hans Imfeld
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Notre époque connaît une nouvelle forme de toxicomanie, provoquée par les médicaments destinés à supprimer la fatigue («psychamines», telles la pervitine, la dexedrine, le maxiton, l'amphétamine, etc.). Je connais toute une série de jeunes femmes fatiguées qui ne peuvent plus vivre sans psychamines et qui doivent sans cesse augmenter les doses; d'où une nervosité croissante et un amaigrissement progressif, dû au fait que ces médicaments coupent l'appétit.

Beaucoup de constipés entretiennent consciencieusement un état irritatif de leur intestin par l'abus de laxatifs.

Certes, le bicarbonate de soude supprime les brûlures d'estomac; mais il conduit la muqueuse gastrique à sécréter d'avantage d'acide, appelant

ainsi de nouvelles brûlures, qui vous inciteront à prendre une nouvelle dose de bicarbonate, etc. On ne voit pas comment s'interrompra le cercle vicieux ainsi amorcé!

Je m'en voudrais si, après avoir lu cet article, vous étiez pris de terreur au vu du moindre comprimé prescrit par votre médecin... Il n'est pas question de conseiller une abstention thérapeutique meurtrière, mais simplement de réagir contre une tendance dangereuse de notre époque. Ayons un peu de bon sens, faisons confiance à notre médecin. Ne supprimons pas les médicaments: supprimons leur abus.

Car, à vrai dire, on ne connaît guère de substance dont l'emploi abusif ne puisse être dangereux. L'eau pure elle-même, de l'avis des noyés...

La Croix-Rouge suisse est en deuil

† D^R HANS IMFELD

Chef du service des donneurs de sang au laboratoire central de transfusion

Le D^r Hans Imfeld a été victime le 3 mars d'un accident mortel de ski près de Murren. Agé de 40 ans, le D^r Imfeld s'était dévoué corps et âme à la tâche de chef du service des donneurs de sang au laboratoire central de transfusion de la Croix-Rouge suisse. Il l'assuma avec autant de compétence que de cœur. Ce deuil suivant de si près la perte cruelle que nous venons de faire de M. Paul Dinichert et qui prive notre institution nationale de forces qui lui étaient particulièrement nécessaires a été douloureusement ressenti par toute la Croix-Rouge suisse.

Les passages ci-dessous que nous empruntons à l'allocution prononcée aux obsèques du D^r Imfeld le 6 mars par le professeur A. von Albertini au nom de la Croix-Rouge et du Laboratoire central de transfusion diront mieux que nous ne pourrions le faire ce que fut le D^r Imfeld et la tâche qu'il accomplit.

C'est en février 1948 que le D^r Imfeld, premier chef de service de notre service de transfusion nouvellement créé, entreprit la lourde tâche de créer le service des donneurs de sang. Le D^r Imfeld venait de terminer sa formation spécialisée de chirurgien, il fut évident qu'en acceptant la tâche que nous lui propositions il devait renoncer à la pratique de la chirurgie. Nous avons pu mesurer à sa juste et pleine valeur le sacrifice qu'il nous en fit. Il entreprit avec passion sa nouvelle œuvre et s'y consacra avec un enthousiasme plein de jeunesse, ce fut



son œuvre et jamais au cours des années de notre collaboration son élan ne fléchit. La joie avec laquelle il se consacra à cette œuvre est un des secrets de sa constante réussite. C'en est un autre que l'art avec lequel il sut rendre son activité si vivante et convaincre chacun de la nécessité de la tâche à laquelle il s'était voué. Mais le D^r Imfeld se révéla aussi un organisateur remarquable. Il avait atteint à la fin de l'an dernier le but qu'il s'était fixé, notre organisation de donneurs a acquis l'importance qu'il lui avait voulue. Il l'a étendue inlassablement dans le pays entier et jusque dans les régions les plus perdues. Le D^r Imfeld savait que la première grande étape de l'œuvre qu'il avait entreprise était achevée, il pouvait être fier de sa réussite. C'est une grande et généreuse entreprise qu'il a créée pour la Croix-Rouge suisse et pour le pays tout entier.

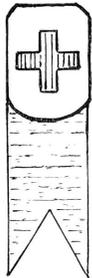
La seconde étape que s'était fixée le D^r Imfeld sera restée hélas inachevée. Pour faire vivre ce grand et magnifique instrument de vie qu'est la transfusion, il fallait qu'un homme désormais pût et voulût s'y vouer sans relâche. Le D^r

Imfeld eût été l'homme prédestiné pour cette tâche. Les contacts et les excellentes relations qu'il avait établis avec tous les médecins de la transfusion dans le pays entier et l'activité du service de transfusion au cours de l'an dernier l'avaient clairement montré.

La réalisation d'une troisième étape l'attendait encore, nous aurions eu grand besoin de sa présence pour la mise sur pied du service de

transfusion pour l'armée. Cela n'aura pu être, la volonté divine en a voulu autrement. C'est avec une profonde tristesse que nous nous souvenons aujourd'hui du très grand service que le Dr Imfeld a rendu pendant ses trop brèves années d'activité à la Croix-Rouge suisse, et c'est avec une grande émotion que nous disons à Madame Imfeld et à ses jeunes enfants la part que nous prenons à leur deuil.

8 mai, journée internationale de la Croix-Rouge



L'histoire, les tâches et l'organisation de la Croix-Rouge dans le monde et en Suisse

Cet insigne sera vendu en mai au bénéfice de votre Croix-Rouge nationale tandis qu'un timbre spécial (p. 19 au bas) sera offert dans les garages. Faites-leur bon accueil.

En 1859, Henry Dunant, commerçant genevois, assiste par hasard à la tragique agonie des 40 000 blessés laissés mourants sur le champ de bataille de Solferino, après les sanglants combats de la journée. Profondément bouleversé par cette vision d'horreur, il se lance dans l'action, fait appel aux populations villageoises des environs et improvise les secours aux blessés des deux armées, soignant avec le même dévouement amis et ennemis.

En 1862, Henry Dunant, dans son livre «Un souvenir de Solferino», lance un appel à la conscience de l'humanité et propose la **création de sociétés de secours volontaires**. Ces sociétés auraient à prendre en temps de paix toutes les mesures qui leur permettraient d'être prêtes à apporter une aide efficace en cas de guerre. Dunant écrit:

«C'est par conséquent un appel qu'il faut faire et une supplique qu'il faut adresser aux hommes de tous pays et de tout rang, aux puissants de ce monde comme aux plus modestes artisans, puisse tous peuvent, d'une manière ou d'une autre, chacun dans sa sphère et selon ses forces, concourir en quelque mesure à cette bonne œuvre.»

Dans les années qui suivirent, des **sociétés nationales de la Croix-Rouge** se constituèrent dans le monde entier. Aujourd'hui, 71 sociétés nationales de la Croix-Rouge groupent ensemble plus de 100 millions de membres. Depuis 1919, ces sociétés sont réunies en une fédération mondiale, la **Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge**.

Mai, mois de la collecte de la Croix-Rouge suisse

QU'A FAIT VOTRE CROIX-ROUGE EN 1953?

AU SERVICE DU PAYS

Secours sanitaires volontaires

En 1953, 342 infirmières ont été recrutées et incorporées dans les *détachements croix-rouges* et 42 infirmières supérieures nommées chefs de détachement après un cours de cadres de 13 jours.

82 recrues incorporées dans les *colonnes de la Croix-Rouge* ont été instruites au service sanitaire dans un cours d'introduction de 13 jours et 20 sous-officiers croix-rouges brevetés après un cours de cadres de 6 jours précédant le cours d'introduction.

8 *colonnes de la Croix-Rouge* ont accompli un cours de 13 jours avec des unités du service de santé militaire et 24 *colonnes* ont pris part à des exercices pratiques de 4 à 10 jours.

Matériel croix-rouge

A fin 1953, la *Croix-Rouge suisse* disposait du matériel suivant pour le cas de guerre ou de catastrophes: 7000 lits, 5000 matelas, 22 000 couvertures et 54 000 draps, matériel régulièrement entretenu et complété.

Soins aux malades

L'école d'infirmières de la *Croix-Rouge «La Source»*, à Lausanne, comptait à fin 1953 129 élèves et a décerné 44 diplômes pendant l'année;

L'école d'infirmières de la *Croix-Rouge du «Lindenhof»*, à Berne, comptait à fin 1953 141 élèves et a décerné 43 diplômes pendant l'an;

L'école de perfectionnement de la *Croix-Rouge de Zurich* a organisé en 1953: 1 cours pour infirmières-chefs des écoles et des hôpitaux de 5 mois; 4 cours de deux semaines chacun pour infirmières de division; 1 cours de quatre semaines pour infirmières-chefs sur l'organisation du travail de l'infirmière à l'hôpital.

Les 30 écoles d'infirmières et d'infirmiers reconnues par la *Croix-Rouge suisse* ont décerné en 1953 415 diplômes d'infirmières et 15 diplômes d'infirmiers.

Transfusion sanguine

54 centres régionaux de transfusion fonctionnaient à fin 1953 (14 nouveaux centres créés en 1953); 51 233 donneurs sont à disposition de ces centres.

37 977 conserves de sang complet ont été livrées aux hôpitaux et médecins; 6263 donneurs de sang ont été mis à disposition pour des transfusions directes.

10 228 unités de plasma sec ont été fabriquées au laboratoire central.

ENTRAIDE INTERNATIONALE

Secours aux enfants

2619 enfants réfugiés ont été accueillis en 1953 dans des familles suisses par l'intermédiaire de la *Croix-Rouge* pour trois mois et plus;

150 enfants de diverses nationalités ont été reçus pour quatre mois dans des préventoriums de la *Croix-Rouge suisse*;

12 905 enfants étrangers ont reçu des lits, de la literie, des vêtements ou des chaussures ou ont bénéficié d'une aide collective à des établissements hospitaliers.

Secours aux sinistrés

Les victimes des inondations de février 1953 en Hollande, Belgique et Angleterre ont reçu un envoi d'urgence de 3000 couvertures, 3000 draps, 400 matelas, 500 oreillers et 1000 taies d'oreillers ainsi que des bottes et vêtements imperméables; la collecte en espèce au bénéfice de ces sinistrés a produit 2,7 millions et celle en nature 250 tonnes d'une valeur de 700 000 francs. Notre aide à la reconstruction a consisté en fourniture de baraques pour la Hollande et en textiles, literie et ustensiles de cuisine.

Les sinistrés victimes des tremblements de terre d'août 1953 en Grèce ont reçu en secours d'urgence des couvertures, médicaments et vivres pour une valeur de 25 000 francs et le produit d'une collecte organisée en leur faveur avec d'autres institutions, soit 350 000 francs, a été affecté à la reconstruction de l'école d'Ithaque.

La tâche de la Ligue est de coordonner les activités internationales de la Croix-Rouge, notamment lorsque des secours importants sont requis. Les inondations de 1953 en Hollande ont, entre autres, permis à la Ligue de remplir avec succès cette tâche de coordination.

Mais Dunant a encore donné une autre impulsion à l'idée de la Croix-Rouge. Dans son livre «Un souvenir de Solferino» il écrit:

«Ne serait-il pas à souhaiter que soit formulé quelque principe international, conventionnel et sacré, lequel, une fois agréé et ratifié, servirait de base à des Sociétés de secours pour les blessés dans les divers pays? L'humanité et la civilisation demandent impérieusement une œuvre comme celle qui est indiquée ici.»

Cette proposition trouva sa réalisation, en 1864 déjà, par la conclusion de la Convention de Genève pour l'amélioration du sort des militaires blessés dans les armées en campagne. Cette convention devait servir de base, dans les années suivantes, au développement du droit humanitaire, qui a pour but de protéger la personne humaine contre les atrocités de la guerre moderne. En 1899, les principes de la Convention de Genève furent appliqués aux conditions de la guerre maritime. En 1929 fut signée la Convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre et, en 1949, la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

L'élaboration de ces conventions est due en grande partie aux efforts du **Comité international de la Croix-Rouge**. Ce comité, qui se compose exclusivement de citoyens suisses, est appelé dans les cas de conflits armés à veiller à l'application des Conventions de Genève, à transmettre des secours aux victimes de la guerre et à intervenir en tout temps, à titre d'intermédiaire absolument neutre, pour maintenir un pont entre les parties belligères.

Depuis bientôt 100 ans, trois organisations se sont ainsi créées pour faire face aux nombreuses tâches de la Croix-Rouge en temps de paix et en temps de guerre:

- 1° Les sociétés nationales de la Croix-Rouge, dans 71 pays;
- 2° la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, à Genève;
- 3° le Comité international de la Croix-Rouge, à Genève.

Ces trois institutions forment ensemble la **Croix-Rouge internationale**, dont l'organe suprême est la Conférence internationale de la Croix-Rouge. Outre les Sociétés nationales, la Ligue et le Comité international de la Croix-Rouge, les Gouvernements des Etats signataires des Conventions de Genève envoient des délé-

